

Le mal du SIEC (suite)

Organisation des examens (brevets et bac) par le SIEC : il y a un sujet...

Courrier du Snalc-Versailles à Madame La Rectrice de Versailles

Madame La Rectrice,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les conditions difficiles et les conséquences insupportables, pour les personnels enseignants, de l'organisation par le SIEC des brevet et baccalauréat de la session 2022.

Devant les protestations véhémentes des syndicats des personnels l'an dernier, l'engagement avait été pris d'éviter que les dysfonctionnements constatés ne se reproduiraient plus.

Nous nous voyons cependant contraints de faire remonter à votre connaissance la persistance de ces mêmes difficultés.

Le constat est accablant et prouve la gravité profonde du problème.

Il ne s'agit pas de simples dysfonctionnements récurrents mais de problèmes de fond, structurels, auxquels l'administration doit enfin appliquer des remédiations suffisamment efficaces pour les résoudre de manière intégrale et définitive.

L'enjeu est la qualité et la valeur de ces examens auxquelles le Snalc est attaché.

Liste exhaustive :

Distance géographique/durée des transports : lieu d'examen très éloigné du domicile (d'où grande durée du trajet, retards inévitables), lieu d'examen dans une autre académie.

Convocation (inattendue et stressante) en milieu pénitentiaire (exercice soumis d'ordinaire au volontariat)

Présentation brute des convocations pour le grand oral : travail d'interrogation apparaissant en continu, à la chaîne, sur 6 jours. Dans les faits, la bonne pratique a laissé aux examinateurs des pauses le matin et l'après-midi outre la pause prandiale ; pas de liste de sujets non traités dans l'année à l'intention des examinateurs, en dépit des conséquences avérées de la situation sanitaire sur le suivi des programmes

EAF : enchaînement des corrections de l'écrit et des épreuves orales. Demande d'un temps de préparation (au moins d'une journée) pour préparer ces dernières

Chevauchement des convocations bac et brevet des collègues, convocation à une réunion d'entente pour le grand oral (ce qui laisse entendre qu'on sera au jury à cet oral) et à une correction d'épreuves écrites qui se déroulent en même temps que ce grand oral

Choix des examinateurs : examinateurs dépêchés comme remplaçants pour interroger dans une discipline qui n'est pas la leur, collègues exerçant uniquement en collège convoqués pourtant pour le baccalauréat

DNB : Convocation de professeurs de philosophie pour corriger l'épreuve de français, de sciences-physiques pour celle de technologie

Non prise en compte de la pertinence pourtant avérée des impératifs de santé, de passage des concours de recrutement (oral de l'agrégation par exemple), convocation lointaine malgré enfants en bas âge (problème de garderie)

Convocation à la session 2022 alors que les corrections effectuées à la session 2021 et dûment validées n'ont toujours pas été payées

Convocation dans un délai très bref, les C E malgré l'urgence des circonstances tardant à relayer les convocations qui arrivent le vendredi soir pour le mercredi matin (suivant) ; appel le matin pour aller corriger, dans le journée même, sans convocation écrite

Brevet : personnels convoqués pour la correction de l'écrit réquisitionnés en plus pour les surveillances. Ne peut-on pas solliciter pour ces dernières les professeurs qui n'ont pas de correction ?

Absence de coordination dans les convocations : convocation les mêmes jours à deux endroits différents, pour différentes tâches, doublement des charges de travail (bac franco -allemand et bac national)

Problème de la rémunération par HSE du travail en plus des ORS (secrétariat de brevet, surveillance en sus du service, passage de l'oral du brevet)).

Nous demeurons à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Rectrice, l'expression de notre profond respect.

Frédéric Seitz

Président académique

Membre titulaire du CTA